District Drôme Ardèche de Football

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 6 du 30 septembre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Bravo aux équipes qui se sont qualifiées pour le second tour de la Coupe de France.
Les rencontres de championnat de ces équipes du 06/10 sont reportées au week-end du 23 et 24/11.
Sont concernées : Chateauneuf S/ Isère (et donc Vallée du Jabron), Vallis Auréa (et donc Chavanay) et FC Gorges de l'Ardèche (et donc Pont La Roche).

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les nouvelles règles de l'arbitrage ne s'appliquent pas au football à effectif réduit. Les clubs continuent à mettre en œuvre les dispositions présentées en 2017.

Poule A : Sarras Sport St Vallier remplace Lapeyrouse
Poule B : Sarras Sport St Vallier quitte la poule B donc 1 exempt
Les calendriers sont disponibles sur le site du district.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

<u>Ententes autorisées</u> :

FC La Valdaine – FC Pays de Bourdeaux – FC La Coucourde
Gestionnaire : FC La Valdaine

US Rochemaure – O. Centre Ardèche
Gestionnaire : US Rochemaure

INFORMATIONS AUX CLUBS

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

Référent FMI au district : Eric MILHAN 06.47.13.29.12